

République Française

Département de l'Ardèche

**Syndicat Mixte du Conservatoire
Ardèche Musique et Danse**

. Extrait du registre des délibérations du comité syndical.

Séance du vendredi 19 novembre 2021

N° 823 | 2021

Objet : Désignation du représentant auprès du Syndicat mixte NUMERIAN

Nombre de représentants au Comité Syndical : 12		Nombre total de voix du Comité Syndical : 18	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents avec voix délibérative :	3	Présents avec voix délibérative :	4
Représentés par un pouvoir :	0	Représentés par un pouvoir :	3
Votants :	3	Votants :	7
Nombre de voix exprimables ¹ :	9	Nombre de voix exprimables ¹ :	7
Suffrages exprimés :	9	Suffrages exprimés :	7
Quorum² constaté = 10		Total des suffrages exprimés :	16

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi dix-neuf novembre à 14h30, en salle Georges Brassens à TOURNON-SUR-RHONE, et après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 12 novembre 2021, le comité syndical s'est réuni en séance de droit, sous la présidence de son doyen d'âge, Monsieur Paul Barbary. Le quorum, fixé à la moitié + 1 de ses membres (soit 7 personnes présentes ou représentées), était atteint (10 élus présents ou représentés par un pouvoirs).

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Pascale BORDE PLANTIER (titulaire), Laetitia BOURJAT (suppléante), Véronique CHAIZE (suppléante), Martine ROUMEZY (titulaire)

Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Ronan PHILIPPE (titulaire), Monsieur Marc-Antoine QUENETTE (titulaire)

2. *Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :*

Messieurs : Alain DEFFES (titulaire, donne son pouvoir à Paul BARBARY), Philippe EUVRARD (titulaire donne son pouvoir à Pascale BORDE-PLANTIER), Emile LOUCHE (titulaire, donne son pouvoir à Martine ROUMEZY)

Etaient présents sans voix délibérative :

1. *Elus du comité syndical :* Mesdames : Christelle REYNAUD (suppléante)

2. *Elus des communes, des EPCI et du Département :* Mesdames : Céline BELLE, Monique LEPINE

3. *Autres présents :*

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON, Estelle DELAFONTAINE ; Messieurs : Lionel MARIANI

Etaient absents ou excusés :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Marie-Pierre CHAIX (titulaire), Anne CHANTEREAU (suppléante), Mireille DESESTRET (titulaire), Isabelle FREICHE (suppléante), Hélène LACROIX (titulaire), Barbara TUTIER (suppléante), Nadège VAREILLE (suppléante), Mme Françoise RIEU-FROMENTIN (suppléante)

Messieurs : Alain DEFFES (titulaire), Philippe EUVRARD (titulaire), Christophe FAURE (suppléant), Christian FEROUSSIER (titulaire), Mathieu LACHAND (titulaire), Emile LOUCHE (suppléant), Patrick OLAGNE (suppléant), Denis REYNAUD (suppléant).

¹ Nombre de voix exprimables = nombre de votants x nombre de voix

² Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses 12 membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts). Est considéré comme membre représenté (et, donc, pris en compte dans le calcul du quorum), tout élu absent ayant donné une procuration à un membre présent.

Objet : Désignation du représentant auprès du Syndicat mixte NUMERIAN

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu l'exposé du Président de séance précisant l'objet de cette délibération

- « Depuis maintenant plus de 20 ans, le Syndicat Mixte Numérien (anciennement Inforoutes) accompagne les collectivités territoriales à maîtriser les technologies de l'information. La gamme de prestations comprend notamment : dématérialisation des marchés publics, maintenance et réseaux informatiques, logiciels communaux et périscolaire, RGPD, inclusion numérique, Système d'Information Géographique, hébergement web, messagerie, wifi public, visioconférence... Aujourd'hui, le syndicat rassemble 438 collectivités (466 823 habitants) , 1 conseil départemental et compte 42 agents à son service.
- La collectivité est membre du Syndicat mixte ; elle fait partie du 5^{ème} collège électoral. En conséquence, notre comité syndical doit désigner en son sein un élu qui viendra constituer le collège électoral composé d'un électeur par syndicat concerné (à ce jour 14 syndicats). Parmi ces 14 délégués, 4 seront élus au scrutin de liste majoritaire à un tour pour siéger lors des séances de Conseils syndicaux (environ 4 par an).
- Je vous propose donc la candidature suivante :
 - o Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

Après décompte des voix, le résultat suivant est constaté par le Président de séance. Est désigné représentant du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse auprès du Syndicat mixte NUMERIAN Monsieur Marc-Antoine QUENETTE.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président du Syndicat Mixte.